

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Sécurité, Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation  
Service Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation  
12358

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Budget primitif 2020 - Délégation sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique départementale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation est renforcée en 2020 par la création d'une direction ad hoc intégrant la sûreté des agents, des usagers des services départementaux et la sécurité des bâtiments ainsi que la prévention de la délinquance et de la radicalisation sur le territoire, favorisant ainsi un pilotage centralisé des actions.

Par les articles L3214-1, L 132-15, L 121-2 du CGCT, le Conseil départemental concourt aux actions de prévention de la délinquance dans le cadre de l'exercice de ses compétences d'action sociale. A ce titre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, en sa qualité de membre de droit, siège aux conseils communaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPDR) et CISPDR) et est Vice-présidente du Conseil départemental de sécurité et de prévention de la délinquance (CDSPD), avec le Procureur de la République (Vice-président) et le Préfet du département (Président).

De plus, le nouveau plan national de prévention de la radicalisation de 2018 prévoit que le Département soit pleinement engagé via sa mission sociale, ses actions éducatives dans les collèges et l'aide aux associations.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de poursuivre le soutien à des actions de prévention complémentaires à la politique menée par le Département dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de prévention.

Seraient priorisées les actions suivantes :

- médiation sociale (collèges, maisons départementales de la solidarité, bâtiments et manifestations publiques du Département, Hôpital nord, quartiers prioritaires Politique de la ville,...),
- intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries,
- aide aux victimes d'infractions pénales dont l'aide aux victimes en urgence,
- dispositif téléphone grave danger,

- éloignement des auteurs de violences conjugales et leur prise en charge,
- actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation au bénéfice d'un public jeune, jeune adulte et familial,
- actions susceptibles de renforcer les conditions de mise en sécurité de la population dans le cadre de partenariats avec les forces de sécurité (police et gendarmerie). Dans ce cadre, le service prévention interviendra en complément des actions du service technique sûreté et sécurité et en coordination avec d'autres directions.

Par ailleurs, il est proposé de maintenir l'engagement du Département dans le dispositif "Travail d'intérêt général" (TIG) permettant d'accueillir des jeunes ayant des heures de travail d'intérêt général à réaliser suite à une décision de justice. Ce dispositif n'implique pas d'intervention financière de la collectivité mais nécessite un accueil et un encadrement des jeunes par des agents de la DSG et du Musée départemental Arles antique sur un nombre d'heures défini. Il est mis en place dans le cadre du partenariat avec les tribunaux de grande instance Marseille et Tarascon en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Le budget de la délégation pour 2020 est proposé en annexe 1 de ce rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL